Image not found or type unknown

Bilan energetique pour une location

Par **menaud**, le **11/07/2009** à **12:56**

Bonjour,mon frere
a loue une maison en octobre 08, lors du bail nous n'avons pas eu de bilan energetique??
es-ce obligatoire???

en juillet il a recu une facture de 1400€ de edf pour seulement 8 mois dont 875€ pour le gaz (16000 kw/h de chauffage (gaz de ville))je trouve ca exessif,,pour un logement f4 environ 100m2.

A-t-il un recours possible envers le proprietaire sachant que le bilan energetique est obligatoire depuis juillet 2007 pour tout location???

merci d'avance pour l'aide que vous pourrai m'apporter a ce sujet..

coordialement,,melle menielle audrey

Par **Solaris**, le **12/07/2009** à **22:43**

Bonjour,

Il est effectivement obligatoire de le présenter mais il n'est pas prévu de sanction.
Il peut donner congé pour trouver un logement à moindre consommation énergétique.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés